

Hausse du prix du gaz de 9,7% : une attaque de plus contre le pouvoir d'achat

Le prix du gaz augmentera de 9,7% en moyenne le 1^{er} avril prochain. La Confédération Nationale du Logement juge cette augmentation totalement inacceptable et injustifiée car elle va clairement plomber le budget des ménages déjà mis à mal par la crise.

La Commission de Régulation de l'Energie aura attendu la fin de l'échéance des Régionales pour accorder une hausse brutale du prix du gaz, la plus forte depuis novembre 2005.

Augmenter le coût du gaz dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus modestes, est déjà au plus bas compte tenu de la reprise de l'inflation, de la hausse du chômage et de la précarité, est totalement scandaleux. Cela va avoir une incidence directe sur le poids de la charge logement. Une telle flambée des prix va conduire encore plus de ménages à se priver de chauffage et le nombre de coupures de gaz pour impayés risque fortement d'augmenter. Une fois de plus, ce sont les ménages qui feront les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Pour la CNL, dans la période actuelle, l'Etat, qui est encore actionnaire majoritaire de GDF-Suez, doit garantir une stabilité tarifaire pour protéger les usagers des hausses intempestives des prix de l'énergie et doit impérativement investir massivement dans les infrastructures. Le consommateur n'a pas à payer le désengagement de l'Etat en la matière.

La CNL demande à ce que les tarifs réglementés du gaz soient à nouveau fixés directement par le gouvernement et que soit créé un grand service public de l'Energie car il s'agit d'un bien de première nécessité qui doit rester accessible à tous les usagers.

La CNL demande :

- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du Logement et de l'Habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.